

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2024

REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES FAUTEUILS ROULANTS PAR L'ASSURANCE MALADIE - (N° 203)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS15

présenté par
M. Peytavie, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au titre IV de »

le mot :

« sur ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 3, supprimer les mots :

« Le titre IV de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.